



[S'inscrire à la newsletter](#)

Ehpad : Trois ans après les inspections, où en est-on ?



Ces dernières années, l'ARS et la CTG ont mené des inspections dans les 4 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Guyane. L'Agence Régionale de Santé a publié une [synthèse des rapports](#), cette semaine sur son site internet. Pour les Ehpad Saint-Paul et Ebène, à Cayenne, le suivi a été clôturé, les 2 établissements ayant répondu à l'ensemble des injonctions. Pour ceux du Chog et du CHC, le suivi se poursuit.

En mars 2022, le gouvernement avait lancé un plan de contrôle des Ehpad, à la suite du scandale Orpéa. En Guyane, le plan de contrôle des 4 établissements, réalisé de manière conjointe par l'Agence régionale de santé et la Collectivité territoriale, a permis de constituer un plan d'actions à destination des établissements les plus en difficulté et de bénéficier d'un état des lieux de la qualité des Ehpad dans le département. Des synthèses de ces inspections ont été publiées cette semaine sur le [site internet de l'Agence régionale de santé](#), dans un objectif de transparence. L'ARS en a profité pour apporter des précisions sur le suivi réalisé depuis.

Ehpad Ebène : « Ouvert sur l'extérieur »



À l'Ehpad Jean-Serge-Gérante de L'Ebène, à Cayenne, l'inspection avait relevé principalement des points positifs : « salariés soudés », « bonnes conditions de travail, ce qui a des répercussions positives sur la vie de l'établissement », peu de turnover, faible taux d'absentéisme, dispositif Jardin d'Ebène « très bien pensé qui permet à différents publics de se côtoyer et une ouverture de l'Ehpad sur l'extérieur ». S'agissant de l'animation, les inspecteurs jugeaient l'activité « bien structurée ». Ils soulignaient « l'individualisation de la prise en charge des résidents qui doit néanmoins être formalisée et tracée ». Il s'agissait de la première remarque adressée par les inspecteurs.

Ceux-ci demandaient également de rédiger les projets individualisés et de mettre en place le Conseil de vie sociale. Les inspecteurs recommandaient d'organiser des formations sur la gestion de la douleur et de rédiger un protocole sur ce sujet, ainsi que des formations sur la gestion de la fin de vie et les soins palliatifs. Depuis l'établissement a transmis l'ensemble des pièces justificatives et entrepris des actions pour se conformer aux mesures prescrites. Le suivi de l'inspection a été clôturé.

Les échanges se concentrent actuellement sur l'ouverture de l'Ehpad de Kourou et la création une plateforme de répit pour les aidants à Saint-Laurent-du-Maroni.

Ehpad Saint-Paul : « Un véritable lieu de vie »



Le suivi de l'inspection a également été clôturé à l'Ehpad Saint-Paul, situé sur la place des Palmistes à Cayenne. Lors de leur visite, les inspecteurs avaient salué « l'accueil et la prise en charge des personnes âgées (...) l'établissement est un véritable lieu de vie. L'un des points positifs relevés lors de l'inspection concerne l'animation, l'équipe étant très attentive aux besoins et aux souhaits des résidents et leur offre une ouverture sur l'extérieur. »

« Les principaux points d'amélioration résident dans la formalisation de la personnalisation de la prise en charge. L'élaboration du nouveau projet d'établissement devra être l'occasion de rendre ces outils plus vivants et d'associer davantage le personnel. »

Dans ces 2 établissements, les inspecteurs pointent la fragilité de la ressource médicale et soignante. En rappelant que cette difficulté est partagée par tout le secteur sanitaire et médico-social de Guyane.

Ehpad du Chog : En attendant le déménagement



L'Ehpad de l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni est dans un entre-deux. D'un côté, il doit améliorer la prise en charge de ces résidents. De l'autre, il ne peut pas s'engager dans d'importants travaux, son déménagement étant acté pour les prochaines années. Comme nous vous l'indiquions quand la [Lettre pro du 2 décembre](#), l'établissement doit être reconstruit à l'entrée de la ville.

« Les principales pistes d'amélioration dégagées portent sur le renforcement de la gouvernance et de l'accompagnement des équipes, notaient les inspecteurs. Du fait de l'absence de directeur dédié, certains sujets demeurent insuffisamment portés, notamment celui du projet d'établissement et de la personnalisation de la prise en charge (...). Il ressort de cette visite que la situation de l'Ehpad s'est considérablement améliorée depuis l'inspection réalisée par la CTG en 2021. Les bâtiments présentent toujours les limites liées à leur ancienneté mais des travaux de réhabilitation et de sécurisation ont été effectués. L'installation d'une cuisine propre à l'Ehpad reste néanmoins toujours en projet. » Le suivi s'est poursuivi notamment à travers les réunions autour du déménagement. Il n'a pas été clôturé, tous les documents n'ayant pas été transmis par l'établissement.

Ehpad du CHC : Un suivi resserré



L'Ehpad Edmard-Lama a fait l'objet d'une inspection en mai 2017 puis d'une visite conjointe de l'ARS et de la CTG en octobre 2019. Une nouvelle visite s'était déroulée en novembre 2021, pour réaliser un état des lieux au regard des recommandations formulées précédemment. Il en ressortait « une amélioration des conditions de vie des résidents sur le plan matériel et de l'organisation des soins (...) Néanmoins certains manquements de nature à compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique et/ou le moral des personnes accueillies persistent. » En mars 2024, l'ARS et la CTG se sont à nouveau rendues sur place pour une enquête administrative après le décès d'une résidente quinze jours plus tôt.

« La priorité principale est de faire de cet Ehpad un véritable lieu de vie », soulignent l'ARS et la CTG. Ce constat est partagé par l'Agence nationale l'amélioration de la performance des établissements sanitaires et médico-sociaux (Anap), qui a réalisé une mission d'appui l'an dernier ([Lire la lettre pro du 09 août 2024](#)). Celle-ci avait demandé au CHC de revoir l'organisation très hospitalière de l'Ehpad. Cette transformation passe notamment par des travaux sur le bâtiment.

Les inspecteurs avaient fixé comme priorité numéro un le projet d'animation en proposant « un projet adapté aux besoins de chacun en vue de favoriser l'autonomie et rompre l'isolement social du résident ». Sur ce point, l'équipe d'animation a été renforcée et le projet d'établissement rédigé. La 2nde priorité était de renforcer l'encadrement de l'établissement ; la 3e, de respecter les droits des résidents et l'individualisation de la prise en charge. « Au regard des éléments analysés, l'établissement doit impérativement mettre l'accent sur l'amélioration des droits des usagers, du projet d'animation et porter une réflexion sur une plus large autonomie de l'Ehpad. »

Le suivi de l'inspection se poursuit. « A ce jour, l'établissement n'a pas mis en œuvre l'ensemble des mesures prescrites. Les éléments attendus (...) n'ont pas été communiqués ou uniquement de manière partielle. Dès lors, il n'est pas possible de conclure à une mise en œuvre complète des actions correctives identifiées ni à l'obtention de leurs effets. » Contrairement aux autres établissements où le suivi a été administratif, de nouvelles visites ont été organisées à l'Ehpad Edmard-Lama afin de vérifier la réalisation des travaux. La dernière s'est déroulée ce trimestre et concernait la sécurisation du bâtiment. Des preuves de l'engagement des travaux ont été demandées.

Saint-Paul ouvre son Pasa

Les pôles d'activités et de soins adaptés (Pasa) sont des espaces aménagés au sein des Ehpad. Ils sont destinés à accueillir durant la journée des résidents de l'établissement ayant des troubles du comportement modérés et atteints de la maladie d'Alzheimer, d'une maladie apparentée ou d'une maladie neuro-dégénérative. C'est un espace conçu pour créer un environnement confortable, rassurant et stimulant pour les résidents. Il offre des lieux de vie sociale pour le groupe, notamment pour l'accueil des familles. Il propose une ouverture sur l'extérieur par un prolongement sur un jardin ou sur une terrasse sécurisée, librement accessibles aux résidents. Un Pasa accueille au maximum 14 résidents pour proposer un accompagnement personnalisé, élaboré par un psychomotricien ou un ergothérapeute.

L'Ehpad Saint-Paul a ouvert à la sien le 1er décembre. Il est conçu pour 12 personnes. Il existe déjà un Pasa à l'Ehpad de l'Ebène. Un 3e a été autorisé à l'Ehpad du Chog. Le bâtiment actuel ne permet pas de l'ouvrir. Il le sera lorsque l'établissement aura été reconstruit.

EN BREF

♦ Epidémie de grippe en Guyane : adoptons les bons gestes !



La semaine dernière, santé publique France a annoncé le passage de la Guyane en épidémie de grippe. Cela après la hausse des cas dans les services d'urgence, les hôpitaux de proximité et les CDPS, l'augmentation des confirmations biologiques, la survenue d'un décès à l'hôpital de Cayenne et l'hospitalisation de 2 patients en état grave à Saint-Laurent-du-Maroni.

À l'approche des rassemblements de fin d'année, l'ARS Guyane rappelle, dans un communiqué, que « la vaccination et les gestes barrières sont nos meilleurs alliés pour protéger les plus fragiles ».

Les gestes barrières

Le virus se transmet facilement par la toux, les éternuements ou les mains souillées. Pour limiter la transmission de la grippe :

- Porter un masque en cas de symptômes, surtout en présence de personnes fragiles ;
- Se laver les mains fréquemment ;
- Aérer régulièrement son domicile.

Le port du masque est recommandé dans tous les lieux de soins ou d'hébergement de personnes fragiles.

La vaccination : c'est encore le moment

- La campagne de vaccination est en cours. Il est encore temps de se faire vacciner ;
- Elle est fortement recommandée aux personnes de 65 ans et plus, aux femmes enceintes, et aux personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, obésité, etc.).

On peut se faire vacciner par un médecin, une sage-femme ou, pour les 11 ans et plus, par un pharmacien ou un infirmier (liste disponible sur <https://www.sante.fr>).

Bons réflexes en cas de symptômes

Bien que souvent passagère, la grippe peut entraîner des complications graves.

- En cas de symptômes : Contactez son médecin traitant ;
- En cas de détresse respiratoire, appeler le 15.

♦ Trihalométhane : deux non-conformités sur les 18 derniers prélevements



« L'Agence régionale de santé de la Guyane a finalisé l'analyse des nouveaux contrôles portant sur la présence des trihalométhanes (THM) sur les réseaux d'eau potable de La Comté, Matiti et Sinnamary, annonce-t-elle dans un communiqué diffusé mardi. Sur 18 échantillons prélevés, deux analyses se sont révélées non conformes. Les résultats obtenus sur les réseaux de Matiti et de Sinnamary étant conformes, l'alerte est levée pour ces deux secteurs.

« Une réunion de coordination associant l'ARS Guyane, la communauté d'agglomération du Centre littoral (CACL) et son délégataire, la Société guyanaise des eaux (SGDE), s'est tenue le 15 décembre, sous l'égide du préfet de la Guyane. Les non-conformités identifiées concernent exclusivement le réseau de La Comté, au niveau de l'unité de distribution de Baduel. Sur cette unité, les résultats d'analyses ne font apparaître que deux points non conformes sur quatre analysés, ce qui indique que les dépassements observés ne concernent pas l'ensemble du réseau.

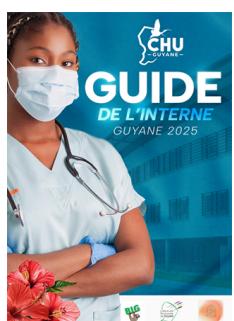
« La CACL et la SGDE poursuivent actuellement leurs investigations afin d'identifier l'origine de ces dépassements localisés et de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées. L'ARS Guyane maintient un suivi renforcé de la situation et procédera à de nouveaux contrôles dès lundi prochain. »

♦ Le BIG présente son nouveau bureau



Le Bureau des internes de Guyane (BIG) a constitué son nouveau bureau. Il l'a présenté sur ses réseaux sociaux :

- Présidente : Cheitanne Robeiri ;
- Secrétaire : Louis-Emmanuel Jeffry.
- Membres : Adriana Adelson, Marie-Solenne Chantilly, Clémence Alicot, Philippe Picherit-Steinbrucker et Richard Dewever.



Le BIG a également réalisé son [Guide de l'interne 2025](#). En une vingtaine de pages, il présente le CHU et ses CDPS, les conditions de logement, de transport, d'acheminement de son fret, des conseils pour l'achat d'une voiture ou d'un vélo, les formalités pour récupérer ses blouses, pour accéder aux selfs de Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni. Le document fait un point sur la rémunération, les primes et les congés. Il liste les bonnes raisons d'exercer à Cayenne, à Kourou et à Saint-Laurent-du-Maroni. Il effectue quelques rappels sur le climat et ce qu'il ne faut pas oublier dans sa valise virgule. Il se termine par quelques idées de sorties et les modalités pour se rendre au Suriname et au Brésil.

Comme conclut la présidente Cheitanne Robeiri, « la Guyane offre une expérience d'internat singulière, marquée par l'autonomie, la diversité clinique, l'immersion culturelle et un environnement naturel hors du commun. Une bonne préparation en amont facilitera votre installation et vous permettra de profiter pleinement de cette opportunité unique. »

♦ Les motards en route vers les services de pédiatrie



Le père Noël s'est élancé à moto, hier. Pendant quatre jours, les motards des associations F5.Club Guyane, Alpha Amazonie et MotoGuyane parcourent la Guyane, dans le cadre du Kdo Ride.

Leur objectif : distribuer des cadeaux aux enfants hospitalisés dans les services de pédiatrie des 3 hôpitaux publics. Ce matin, ils débuteront leur distribution à Saint-Laurent-du-Maroni, qu'ils ont rejoint hier depuis Cayenne. Ils poursuivront demain matin à Kourou avant de terminer leur parade dimanche à Cayenne. Au total, ils annoncent plus de 500 cadeaux dans leur hotte.

Le groupement Expediti s'est engagé à reverser 1 euro pour chaque kilomètre parcouru pendant le KdoRide 2025, soit un peu plus de 600 euros venant amorcer la [cagnotte en ligne](#).

Les motards annoncent d'ores et déjà une édition 2026 de plus grande ampleur.



♦ Retrouvez la Lettre Recherche jeudi



La Lettre Recherche

Septembre 2025

Hier, le Département Recherche Innovation Santé Publique (DRISP) du CHU de Guyane a publié sa 12e Lettre Recherche. De nombreux sujets y sont présentés :

- [L'approche One Health appliquée à la recherche](#) ;
- Les thèses d'université du Dr Flaubert Nkontcho pharmacien hospitalier au CHU de Guyane - site de Cayenne, sur [l'antibiorésistance, présentée en bande dessinée](#) et de Leslie Alcouffe, docteure en pharmacie au centre d'investigation clinique, sur le [parcours des femmes migrantes et son impact sur leur santé](#) ;
- [L'habilitation à diriger des recherches du Pr Ibtissem Ben Amara, chercheuse au pôle urgence – soins critiques du site de Cayenne](#) ;
- [La présentation du métier de chercheur responsable de projets avec le Pr Maylis Douine et Marc-Alexandre Tareau](#) ;
- [La création de la délégation à la recherche clinique et à l'innovation \(DRCI\)](#) ;
- [Les perspectives du CIC Guyane en matière de recherche clinique](#) ;
- [La fin des inclusions dans le projet de recherche Depiprec](#) ;
- [La gestion des événements indésirables dans la recherche, présentée en bande dessinée](#) ;
- [La désignation des nouveaux praticiens en poste accueil recherche](#) ;
- [Le soutien financier de l'Agence régionale de santé à la recherche](#) ;
- [Les résultats de la consultation des lecteurs de la Lettre Recherche](#).

Enfin, il est rappelé qu'un [appel à communication a été lancé](#) en prévision des prochaines Journées des soignants.

[S'abonner.](#)

E-Santé



Webinaire sur la téléconsultation assistée, le 19 janvier

Fin août, la CPTS Centre littoral a publié un protocole de téléconsultation assistée par infirmier libéral. Son objectif est d'améliorer l'accès aux soins des patients en situation d'isolement ou de vulnérabilité sur son territoire. Nous vous l'avons présenté dans la [Lettre pro du 5 septembre](#).

Lundi 19 janvier, La CPTS organise un webinaire sur le sujet, à 20 heures.

Ce dispositif doit permettre de :

- améliorer l'accès aux soins dans les zones isolées ;
- optimiser le temps médical ;
- renforcer la coordination ville – domicile.

Au programme :

- Présentation du protocole complet (cadre, modalités, organisation) ;
- Conditions de mise en place pour médecins et infirmiers ;

- Retours d'expérience croisés par :
 - Le Dr Christian Rohrbacher, médecin généraliste ;
 - Awatef Argoubi, infirmière libérale.

S'inscrire.

Actus politiques publiques santé et solidarité

♦ Le PLFSS 2026 adopté



Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 a été adopté mardi. Dans [un communiqué](#), le ministère de la santé juge qu'il « poursuit l'ambition d'un système de santé plus préventif, plus efficace et mieux coordonné, tout en conservant son objectif principal de redressement des comptes sociaux ». Il affiche un déficit de 19,4 milliards d'euros pour l'ensemble des branches de sécurité sociale en 2026 (contre 17,5 initialement), dont 13,8 milliards d'euros de déficit pour la branche maladie (12,5 initialement).

L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) est fixé à 274,4 milliards d'euros pour 2026, soit une progression de 3,1% contre 1,6% initialement. Le gouvernement a par ailleurs annoncé le lancement d'un plan d'apurement de la dette des hôpitaux pour un montant.

Le gouvernement a annoncé l'abandon de plusieurs mesures d'économies :

- Suppression du régime des affections de longue durée (ALD) dites « non exonérantes » ;
- Extension du périmètre des franchises et participations forfaitaires et leur doublement ;
- Déremboursement partiel de cures thermales.

Les parlementaires ont par ailleurs supprimé le gel des prestations prévu dans le cadre de l'« année blanche ».

Le volet Recettes intègre notamment une hausse de la CSG sur certains revenus du patrimoine. Le volet Dépenses prévoit une suspension de la réforme des retraites de 2023.

Le texte porte une obligation de vaccination contre la grippe pour les résidents des Ehpad, ainsi que pour les professionnels de santé libéraux et leurs collaborateurs.

Il prévoit la mise en place de nouveaux parcours de prévention, centrés sur des prestations aujourd'hui non remboursées par l'Assurance maladie (activité physique ou diététique), pour prévenir l'apparition des maladies chroniques ou retarder l'entrée en affection de longue durée.

Pour mettre fin à la redondance de certaines prescriptions et améliorer la coordination des soins autour des patients, le texte rendra systématique l'usage par les professionnels de santé du Dossier médical partagé (DMP) de [Mon espace santé](#).

Le texte entérine le report d'un an, au 1^{er} janvier 2027, de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique hospitalière (FPH).

Des dispositions adaptent le financement des établissements accompagnant des enfants et des jeunes en situation de handicap dans le cadre de la réforme Serafin-PH.

Le texte porte le déploiement d'un réseau de structures labellisées France santé, et un dispositif de régulation des centres de soins non programmés.

Des mesures visent à :

- outenir le maillage officinal dans les petites communes,
- favoriser l'installation de jeunes médecins grâce à un nouveau statut de praticien territorial de médecine ambulatoire,
- renforcer la formation en zones sous-dotées.

Le texte réduit la durée de prescription initiale des arrêts de travail pour maladie, la durée d'indemnisation des arrêts de travail en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et supprime l'obligation de visite de reprise pour un retour de congé maternité.

Agenda

Demain

► **Fo zot savé.** Camille Freisz, experte en e-santé, répondra aux questions de Fabien Sublet sur le sujet, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Mardi 7 janvier

► **Afterwork de la CPTS**, atelier mixologie 100 % sans alcool dans le cadre de Dry January, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. [S'inscrire](#).

Lundi 19 janvier

► **Webinaire** sur la téléconsultation assistée, organisé par la CPTS à 20 heures. S'inscrire.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour

La grippe circule adoptons les bons gestes

- Lavage des mains,
- Port du masque en cas de symptômes,
- Tousser dans son coude,
- Aérer les pièces,
- Éviter les contacts si malade.



La vaccination est fortement recommandée pour les personnes les plus fragiles : personnes âgées, femmes enceintes, personnes à risque.




Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Laurent BIEN

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)